

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-4/17

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42148916

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

OBJET : Désignation des présidents des Commissions Locales d'Appui d'attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) permet d'attribuer aux jeunes seine-et-marnais en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, ou des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Pour faciliter la proximité des décisions et la prise en compte des réalités locales particulières, 14 Commissions Locales d'Appui (C.L.A.) ont été constituées sur la base géographique des territoires des Maisons départementales des solidarités. Il est proposé la modification du règlement intérieur du Fonds d'Aide aux Jeunes afin d'attribuer au Président du Conseil général le pouvoir de désignation des conseillers généraux qui président les Commissions Locales d'Appui et le Comité départemental du Fonds d'Aide aux Jeunes.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.263-3 et L.263-4,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération du Conseil général n°4/13 en date du 17 décembre 2010 approuvant le règlement intérieur relatif aux modalités de fonctionnement du Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) en Seine-et-Marne pour 2011

VU l'avis des Commissions précitées,

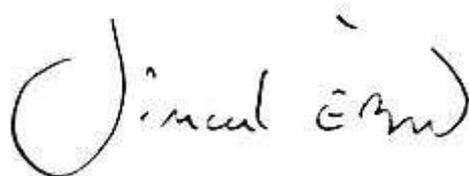
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de confier la désignation des Présidents des Commissions Locales d'Appui et du Comité départemental du Fonds d'Aide aux Jeunes au Président du Conseil général.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, slightly stylized font.

Vincent ÉBLÉ